

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (21) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, VAUTHIER Jean-Luc, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
Carole GARDET a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Henriette EL HAGE a donné pouvoir à Karine LAMY-QUIQUE
Véronique CANET a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE

ABSENTS EXCUSES (2)

Vincent GASCA, Flavien LEGER

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Date d'affichage : 20/02/2023

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en
Préfecture le : 28.02.2023
Et publication le : 01.03.2023
Le Maire,



Convention SOCLE pour la lecture publique entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la Mairie de Saint-Jorioz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc en date du 29 juin 2022 relative au plan de développement de la lecture publique 2022-2027 ;

Considérant qu'il convient de signer une convention SOCLE entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la commune de Saint-Jorioz dans le cadre du nouveau plan de développement de la lecture publique 2022-2027.

Considérant que cette convention permettra à la bibliothèque de Saint-Jorioz de profiter des services et des aides financières proposés par la bibliothèque départementale de Savoie et de Haute-Savoie, Savoie-Biblio.

La commune de Saint-Jorioz s'engage à respecter la loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques, renseigner chaque année l'enquête du Ministère de la Culture et assurer le défraiement des personnels salariés et bénévoles lors de tous déplacements liés à l'activité de la lecture publique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la convention SOCLE 2022-2027 définissant le cadre de coopération entre les deux parties
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 27 février 2023

Le Secrétaire de séance,
Elisabeth EMONET



Le Maire,
Michel BEAL

